



Règlement épreuves Trail

Règlement de Course :

- ✓ Trail Events Association a en charge l'organisation et la gestion totale de l'épreuve sus nommée « Trail du Millésime » qui se déroulera le **dimanche 12 Octobre 2025** au départ de Saint Laurent d'Arce (33), site de Magrine Chemin Pierre Levraud.

Conditions particulières :

- ✓ Les épreuves sont soumises à des règles de participations selon la distance choisie en rapport avec l'année de naissance, chaque concurrent se doit d'appartenir à la catégorie suivante, et ce à la date de l'épreuve.
 - a) Trail 6.5Km : à partir de la catégorie Cadet (année de naissance 2007/2008)
 - b) Trail 12Km : à partir de la catégorie Junior (année de naissance 2005/2006)
 - c) Trail 22Km : idem accès trail 14km

Certificat médical :

- ✓ Depuis le 1 septembre 2024, le certificat médical d'aptitude sportive est remplacé par le PPS « **Prévention Parcours Santé** », ce document est à récupérer sur le site www.pps.athle.fr. Il vous suffit de suivre les instructions pour accéder à ce document afin de le compléter avant de le joindre à votre inscription. Il est noté que l'inscription ne sera validée qu'à réception de la totalité des documents.

Droits d'inscription :

<https://www.protiming.fr/Running/detail/7744>

- ✓ Le droit d'inscription pour chaque épreuve est fixé à :
 - a) 8€ pour le trail 6.5km
 - b) 14€ pour le trail 12km
 - c) 24€ pour le trail 22km

1€ par inscription reversée au profit de L'association JEUNE et ROSE

- ✓ Chaque concurrent se verra remettre une dotation souvenir lors de son retrait de dossard.
 - a) Trail 6.5km : 1 btl de vin
 - b) Trail 12km : 1 btl de vin – 1 sac toile sérigraphié
 - c) Trail 22km : 1 btl de vin – 1 tour de cou – 1 Eco cup sérigraphié

Bière offerte à l'arrivée par notre partenaire « le Galway Pub » St André de Cubzac

- ✓ Un système de restauration sera mis en place sur le site de la manifestation
- ✓ Les inscriptions se feront uniquement en ligne via le site de notre partenaire chrono www.protiming.fr/Running/detail/7744

Le retrait des dossards pourra se faire sur le site de la manifestation le samedi de 14h00 à 18h00

Les inscriptions sur place seront possible le samedi sur le site de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin de 7h à 8h30 et ce selon la disponibilité des dossards restant avec une majoration de 2€

Ravitaillement :

- ✓ Les épreuves de 6 et 12km se feront en autonomie totale, seul un ravitaillement vous sera proposé à l'arrivée.
- ✓ Le trail de 22km aura un ravitaillement solide et liquide situé environ aux alentours du 13^{ème}km sur le site du grand lac, il sera également mis à disposition une zone déchet afin d'y déposer emballages et autres. Tout acte de malveillance par jet de débris ou emballage en dehors de cette zone entraînera obligatoirement une mise hors course. Il sera également proposé un ravitaillement adéquat à l'arrivée.

Parcours :

- ✓ La très grande majorité des parcours empruntent des parcelles et propriétés privées qui nous accordent un droit de passage à titre exceptionnel le jour de la manifestation, ainsi qu'un site naturel classé « le Moron », site Natura 2000, aussi nous vous demandons de ne pas prendre ces traces comme chemin acquis pour les jours suivants à titre personnel.
- ✓ La totalité des parcours seront balisés par le biais de fanion de couleur, de rubalise et de panneaux signalétiques. Le balisage sera apposé de manière systématique sur les abords de chaussée, trottoirs ou autres bas-côtés vous indiquant de ce fait de courir sur ces endroits et non sur les voies routières. Cette décision engagera votre propre responsabilité si un incident venait à surgir par manquement de respect de cette condition de course.
- ✓ Des signaleurs seront positionnés sur les endroits les plus sensibles, soit à la circulation, soit à la direction de course à prendre. Il sera également présent des serre fil afin de sécuriser chaque fin de course.

Assurances :

- ✓ L'association du fait de son affiliation auprès de l'Ufolep bénéficie des garanties d'assurances relatives au contrat mise en place auprès de Marsh. Ce contrat entre autres bénéficie d'une RC Locative temporaire, un RC organisateur et un RC dirigeant.

Annulation :

- ✓ Toute annulation d'engagement sur blessure pourra faire l'objet du remboursement des droits d'inscriptions à la seule condition de fournir un certificat médical de moins de 8 jours et dans la seule obligation d'avoir souscrit à l'assurance remboursement lors de son inscription. En dehors de ce cas de figure, aucun remboursement ne pourra être accepté, l'organisateur ne pouvant être tenu comme responsable de tout autres causes incombant à votre participation.